

La participation financière des familles au coût de la Carte Imagine'R, attribuée aux lycéens demeurant à Roissy-en-Brie de la seconde à la terminale et relevant du secteur public ou privé sous contrat, quelle que soit la localisation de l'établissement fréquenté, est fixée selon le quotient familial de la famille comme suit :

Quotient	Tranche	Pourcentage du prix de la Carte Imagine 'R appliqué aux familles	Participation demandée à la famille en €	Participation Ville en %	Participation Ville en €
1	Moins de 330	48.86 %	167.10 €	51.14 %	174.90 €
2	De 330€ à 469,99€	48.86 %	167.10 €	51.14 %	174.90 €
3	De 470€ à 589,99€	52.59 %	179.86 €	47.41 %	162.14 €
4	De 590€ à 709,99€	56.33 %	192.65€	43.67 %	149.35 €
5	De 710€ à 829,90€	56.33 %	192.65 €	43.67 %	149.35 €
6	De 830€ à 949,99€	63.81 %	218.23 €	36.19 %	123.77 €
7	De 950€ à 1069,99€	71.10 %	243.16 €	28.90 %	98.84 €
8	De 1070€ à 1189,99€	71.10 %	243.16 €	28.90 %	98.84 €
9	De 1190€ à 1309,99€	77.32 %	264.43 €	22.68 %	77.57 €
10	De 1310€ à 1599,99€	77.32 %	264.43 €	22.68 %	77.57 €
11	De 1600€ à 1799,99€	81.50 %	278.73 €	18.50 %	63.27 €
12	De 1800€ à 1999,99€	81.50 %	278.73 €	18.50 %	63.27 €
13	Plus de 2000€	87.79 %	300.24 €	12.21 %	41.76 €

Les frais de dossiers (8€) restent à la charge de l'abonné. Les lycéens inscrits dans une filière professionnelle éligibles à la participation obligatoire de leur employeur au financement de leur titre de transport ne peuvent pas bénéficier de cette aide.

Pour toute information prenez contact avec la Régie Centrale

Texte à rajouter au-dessus de la grille Collège de rattachement

Secteurs pour lesquels la Ville prend en charge l'attribution de la carte Imagine'R

Participation de la Commune à hauteur de 100% du prix de la carte Imagine'R, hors frais de dossier, à condition que le roisséen soit scolarisé dans son collège communal de rattachement et qu'il ait sa résidence principale dans les rues et secteurs suivants, en fonction de son collège de rattachement :